TAVERNY FAIT SA STAR

#TF2S 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

La Commune de Taverny vous propose d'exposer vos talents sur la scène tabernacienne.
« Taverny fait sa star » vous offre la possibilité de vous produire sur la scène du Théâtre Madeleine-Renaud, afin de présenter votre talent dans l'une des disciplines artistiques suivantes :

- musique : tout style de musique, soliste, duo, groupe, chorale,
- danse : tout type de danse,
- théâtre : humoriste, mime, ventriloque, imitateur, standup, sosie,
- arts du cirque : jonglage, magicien, gymnaste, contorsionniste, acrobate, twirling, clown, ombres chinoises,
- autre dominante ....

ARTICLE 1 : CONTEXTE

L'événement aura lieu dans la salle de spectacle du Théâtre Madeleine-Renaud de Taverny.
L'événement pourra être annulé ou son organisation modifiée dans le cas de mesures gouvernementales contraires à l'organisation de ce type de manifestation.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Cette scène s'adresse aux artistes amateurs, à partir de 12 ans.
La participation est libre, gratuite et ouverte à tous les artistes amateurs résidant au sein de la Région Île-de-France. Elle ne sera pas rémunérée. Une autorisation parentale est demandée pour les concurrents âgés de moins de 18 ans.

ARTICLE 3 : TYPE DE REPRESENTATIONS

Les candidats pourront présenter sur scène toutes disciplines artistiques, à l'exception de :

- toute représentation avec des animaux,
- tout montage vidéo, graffs, peintures, dessins, photos, etc.,
- toute représentation avec du feu, des couteaux, etc.

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être intégralement renseignés et déposés au service organisateur au plus tard le 5 octobre 2025, minuit.
Chaque dossier devra être composé des éléments suivants :

- le bulletin de participation dûment complété (comprenant le présent règlement du concours signé),
- la fiche d'identité de l'artiste ou du groupe dûment complétée,
- le formulaire d'autorisation d'enregistrement pour une personne majeure ou mineure émancipée ou pour une personne mineure, le cas échéant, dument complété et signé,
- une autorisation parentale pour chaque participant mineur, ainsi que l'exploitation de l'image,
- la vidéo de présentation du candidat d'une durée de deux minutes (voir article 5).

Par ailleurs, les candidats s'engagent impérativement à se rendre disponibles le samedi 15 novembre 2025 de 10h à minuit pour la finale de TAVERNY FAIT SA STAR 2025, si leur candidature est sélectionnée.
L'horaire de convocation précis pour le casting sera communiqué aux candidats sélectionnés le vendredi 10 octobre 2025.
Suite au casting, l'horaire de convocation précis pour la finale sera communiqué aux candidats sélectionnés après la date du samedi 18 octobre 2025.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATS
Pour candidater, vous avez le choix !

1. *Inscription au casting (jusqu'au 5 octobre 2025 à minuit)*

Chaque participant ne peut concourir que dans une catégorie avec une seule vidéo.
Les candidats devront effectuer leur inscription et envoyer leur vidéo de présentation (le fichier vidéo ne devant pas dépasser 1 Go, d'un format mp4 et ne pas excéder 2 minutes, générique inclus). La vidéo devra être envoyée à l'adresse mail tf2s@ville-taverny.fr, jusqu'au vendredi 4 octobre 2024 à minuit, accompagnée des documents mentionnés à l'article 4.

Dans le cas où le candidat remplit les conditions précitées, l'organisateur visionnera les vidéos.
Les candidats seront sélectionnés pour le casting en fonction de leur discipline artistique, de leur performance technique et de la faisabilité de leur numéro sur scène.

2. *Casting live du 27 septembre 2025*

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité de vous confronter au public dès le début, en participant à des pré-sélections live. Ces dernières auront lieu samedi 27 septembre, de 14h à 16h, dans la galerie marchande des Portes de Taverny.

Dans ce cas, il faudra envoyer votre dossier d'inscription avant dimanche 21 septembre par mail.

Le casting final (samedi 18 octobre 2025)
Que vous ayez candidaté par vidéo ou en live, si vous êtes retenu(e) après cette première phase de pré-sélection, vous serez invité(e) à participer au casting qui se déroulera samedi 18 octobre, à 14h, dans les locaux de la société Event Corner à Taverny.
Celui-ci est obligatoire ; un candidat dans l'incapacité de se présenter lors du casting ne pourra pas participer à la finale.

ARTICLE 6 : LE JURY
Le jury présidé par Madame Florence PORTELLI, Maire de Taverny, sera composé de personnalités du domaine artistique.
Le jury sélectionnera les lauréats en fonction de l'originalité de l'œuvre et de ses qualités d'interprétation, artistiques et techniques.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION DES PRESTATIONS ARTISTIQUES
Les votes seront comptabilisés de deux manières afin de déterminer le plus grand talent :
- par le jury,
- par le public via l'applaudimètre.

ARTICLE 8 : DEROULE DE L'EVENEMENT
Les candidats finalistes seront convoqués sur des plages horaires qu'ils devront impérativement respecter selon un ordre de passage déterminé par les organisateurs. Le temps de scène sera de 5 minutes au maximum. Le non-respect du temps imparti sera considéré comme éliminatoire.

Les candidats se soumettront aux conditions techniques proposées par le personnel qualifié de la Ville et aux mesures sanitaires en vigueur, le cas échéant, à la date de l'événement.

Les candidats s'engagent à respecter les conditions d'utilisation du site et des locaux mis à leur disposition.

ARTICLE 9 : RESULTATS DE LA FINALE (LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025)
Les résultats seront annoncés le soir de l'événement et publiés sur les pages dédiées des réseaux sociaux Facebook « TF2S » et Instagram « tavernyfaitsastar ».

Les débats seront secrets et les décisions des membres du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, de même que les votes du public via l'applaudimètre.

ARTICLE 10 : RECOMPENSES
En fonction des résultats obtenus, 3 lauréats seront récompensés. En cas d'ex æquo, une récompense sera attribuée à chacun des ex æquo.

Les remises des prix s'effectueront lors de la finale.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS
La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participants acceptent les décisions prises par le jury et autorisent la Commune de Taverny à présenter et publier les créations ainsi que les noms de leurs auteurs sans que cela ne leur confère le droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

Les participants peuvent être nommés par leur pseudonyme, mais ils doivent obligatoirement communiquer leur identité à la Commune de Taverny.

Tout propos à caractère religieux, politique, pornographique ou d'idées faisant l'apologie de la violence, du nazisme, du racisme, du fascisme, du terrorisme, ou de tout discours de haine ou de discrimination, est interdit. Tout manquement aux éléments précités entraînera une invalidation de la participation à l'événement.

ARTICLE 12 : ACCES AUX DONNEES, DROIT DE RECTIFICATION ET REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)
12.1 Accès aux données personnelles et droit de rectification :
Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription au présent événement sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services municipaux dûment représentés par Florence PORTELLI, Maire de la Commune, sise 2, place Charles de Gaulle à TAVERNY (95150), aux fins d'obtenir le consentement des personnes concernées par l'inscription au présent événement, et par la captation et la diffusion des images et du son en découlant. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services municipaux de la Commune de Taverny, le délégué à la protection des données, identifié à l'article 12.3, la CNIL, ainsi que toute personne dûment habilitée.

Les données sont conservées pendant toute la durée de diffusion des images et du son captés. Par ailleurs, elles seront conservées aux archives municipales de la Commune de Taverny pendant toute la durée d'utilité administrative fixée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

12.2 Accès aux images :
Les images seront conservées pendant toute la durée de diffusion.
Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services municipaux dûment représentés par Florence PORTELLI, Maire de la Commune, sise 2, place Charles de Gaulle à TAVERNY (95150). La base légale du traitement est l'obtention du consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services municipaux de la Commune de Taverny, le délégué à la protection des données identifié à l'article 12.3, la CNIL, tout citoyen ayant accès aux images et au son diffusés ainsi que toute personne dûment habilitée.

Les données sont conservées pendant toute la durée de diffusion des images et du son captés. Par ailleurs, elles seront conservées aux archives municipales de la Commune de Taverny pendant toute la durée d'utilité administrative fixée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

12.3 Réclamation CNIL :
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de la Commune - courriel : dpo@ville-taverny.fr, tél : 01 30 40 50 60. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La Commune de Taverny décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés.

Elle ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envoi du fait d'internet ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Par ailleurs, la Commune de Taverny se réserve le droit d'annuler cet événement pour toute raison indépendante de sa volonté.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leurs photos / vidéos sur les pages dédiées des réseaux sociaux Facebook « TF2S » et Instagram « tavernyfaitsastar », ainsi que sur les pages gérées par la Commune de Taverny et sur son site Internet (www.ville-taverny.fr) sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Date : ……

Signature :

TAVERNY FAIT SA STAR

#TF2S 2025

BULLETIN D'INSCRITPION

NOM D'ARTISTE :

……

NOMBRE D'ARTISTES :

……

DISCIPLINE :

- MUSIQUE (précisez : tout style de musique, soliste, duo, groupe, chorale…) :

……

- DANSE (précisez le type de danse) :

……

- THÉÂTRE (précisez : humour, mime, ventriloquie, imitation, stand up, sosie…) :

……

- ART DU CIRQUE (précisez : jonglage, magie, gymnastique, contorsionnisme, acrobatie, twirling, clown, ombres chinoises…) :

……

- DIVERS ET INSOLITE (ouvert à toute proposition), précisez :

……

NOM ET PRÉNOM DE L'ARTISTE RÉFÉRENT :

……

ADRESSE :

……

TÉLÉPHONE :

……

EMAIL :

……

Dans le cas où ma/notre candidature serait retenue pour le casting du samedi 18 octobre 2025, je m'engage/nous nous engageons à être disponible à la date du samedi 15 novembre 2025 de 10h à minuit pour la finale de TAVERNY FAIT SA STAR (mon/notre horaire de convocation me/nous sera communiqué après le 18 octobre 2025).

BULLETIN DE PARTICIPATION Á ENVOYER OU Á DÉPOSER AU PLUS TARD LE DIMANCHE 5 OCTOBRE MINUIT à : Hôtel de Ville – Service événementiel - 2, place Charles de Gaulle - 95150 TAVERNY ou scanné par mail à : tf2s@ville-taverny.fr

TAVERNY FAIT SA STAR

#TF2S 2025

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ARTISTE OU DU GROUPE

POUR CHACUN DES ARTISTES OU MEMBRES DU GROUPE :

NOM	PRÉNOM	ÂGE	ADRESSE	CP	VILLE

HISTORIQUE (MOTIVATIONS, PARCOURS DES MEMBRES) :

……

……

……

STYLE D'INFLUENCE :

……

……

……

EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES / SIMILAIRES :

……

……

……

FICHE TECHNIQUE

MATÉRIEL NÉCESSAIRE Á L'ARTISTE (PRÉCISEZ LES QUANTITÉS) :

- ☐ MICRO FILAIRE
- ☐ DI
- ☐ DIFFUSION D'UNE BANDE-SON
- ☐ TABLE(S)
- ☐ CHAISES
- ☐ AUTRES (précisez) :

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE ET DE LA VOIX
PERSONNE MAJEURE OU MINEURE ÉMANCIPÉE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux responsables légaux dans le cadre du règlement de l'événement TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

Vu le Code Civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la Propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et de votre voix dans le cadre du projet TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

Cet enregistrement de votre image et de votre voix sera réalisé sous l'autorité de Madame Florence PORTELLI, Maire de Taverny, en qualité d'organisatrice de l'événement.

Le producteur et bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cet enregistrement, qui demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.
Je soussigné(e) (nom, prénom) : ……
déclare être MAJEUR(E) – MINEUR(E) ÉMANCIPÉ(E) (rayer la mention inutile).

Je reconnais être entièrement investi de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et de ma voix, voire de mon nom. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant.

Fait à : …… Le (date) : ……

Signature du majeur ou du mineur émancipé :

TAVERNY FAIT SA STAR

#TF2S 2025

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE ET DE LA VOIX
PERSONNE MINEURE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux responsables légaux dans le cadre du règlement de l'événement TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

1. CONSENTEMENT DU MINEUR CONCERNÉ PAR L'ENREGISTREMENT

☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
☐ On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
☐ Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image et ma voix.

Nom du mineur : …… Prénom du mineur : ……
Date de naissance du mineur : …./…./……..
Date et signature du mineur :

2. AUTORISATION PARENTALE

Vu le Code Civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la Propriété intellectuelle,
Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,
La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 1, ci-avant, dans le cadre de l'événement TAVERNY FAIT SA STAR 2025.
Cet enregistrement de l'image et de la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de Madame Florence PORTELLI, Maire de Taverny, en qualité d'organisatrice de l'événement.
Le producteur et bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cet enregistrement, qui demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.
Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.
Dans le contexte défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (nom, prénom) : ……
déclare être le représentant légal du mineur désigné ci-dessus.
Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et de sa voix, voire de son nom.
Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et de sa voix, dans le cadre exclusif de l'événement TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

Fait à : …… Le (date) : ……

Signature du représentant légal du mineur :

TAVERNY FAIT SA STAR
#TF2S 2025

AUTORISATION PARENTALE
POUR LES PARTICIPANTS MINEURS : UNE AUTORISATION PAR MINEUR

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (nom / prénom) : ……

En qualité de (mère / père / représentant légal) : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Numéro de téléphone : ……

Autorise mon enfant (nom / prénom) : ……

Né(e) le : ……

À déposer un dossier de candidature pour TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de TAVERNY FAIT SA STAR 2025.

Fait à : …… Le (date) : ……

Signature du représentant légal du mineur :